

Demain la colonie sera dans la plus grande abondance

Le 16 juin 1768 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22, f°129

On s'étonnera de voir Poivre s'affranchir de son manque d'organisation : c'était à lui à se rendre compte sur place qu'il n'était pas opportun d'encourager des cultures dont on ne saurait que faire, faute de lieux de stockage. (Il signalait pourtant au ministre en novembre précédent le manque de grenier).

Son optimisme sur l'autosuffisance prochaine de l'Isle de France rappelle ses promesses anciennes à propos des épices : si et si ..., alors je suis sûr ... etc.

=====
N°67. Agriculture et approvisionnement.

A l'Isle de France le 16 juin 1768

Monseigneur,

Les colons de cette île, ne sauraient avoir plus d'émulation qu'ils en témoignent pour la culture des grains. Si j'avais pu prévoir qu'ils fussent aussi faciles à encourager, je vous aurais prié de vouloir bien donner vos ordres pour faire construire des greniers avant de leur parler de culture. Ils ont tant semé pour leur première récolte, et ils sèment encore tant pour la seconde, que je suis dans le plus grand embarras pour pouvoir [*illisible*] tous les grains qu'ils ont déjà recueillis, et ceux qu'ils recueilleront encore. Tous mes greniers sont pleins. L'église neuve dont j'ai été obligé de faire provisoirement un grenier se remplit tous les jours et ne contiendra pas les grains que les habitants ont à me fournir de leur première récolte. Je ne vois ici aucun bâtiment à louer qui soit propre à recevoir des grains. Je ne puis cependant me dispenser de recevoir tous les riz et tous les blés qui me sont apportés, ainsi que les maïs nécessaires tant pour la nourriture des esclaves du Roi que pour faire des avances aux cultivateurs qui commencent et qui ont besoin de ces secours pour la nourriture de leurs esclaves pendant la première année.

Je vois par un état que M. Crémont vient de m'envoyer la quantité de grains existant actuellement dans les magasins du Roi à l'île de Bourbon, qu'il y a dans cette île plus d'un million pesant de blé destiné pour l'Isle de France.

D'après cet exposé, je crois être en état de vous prier de vouloir bien suspendre tout envoi de farines, nous en avons ici une quantité prodigieuse et pour longtemps.

Je pense qu'à cet égard nous pourrions désormais nous passer de tout secours de France, ainsi vous pouvez regarder vos vues comme remplies du côté de l'approvisionnement en grains nourriciers, il ne nous manque que des greniers.

Il est bien essentiel dans ces commencements de ne pas laisser refroidir l'émulation des cultivateurs. Si je venais à être dans l'impossibilité de recevoir les grains qu'ils m'apporteront, si les lettres de change qui leur sont données en échange du fruit de leur travail n'étaient pas payées exactement, tout serait perdu et la colonie une fois découragée reviendrait difficilement à la culture des grains.

S'il était possible qu'au lieu de lettres de change on payât les cultivateurs en argent réel et effectif, il n'y a pas de doute que ce ne fut un grand avantage pour cette colonie. Vous seul, Monseigneur, pouvez juger si la chose est possible.

Dans l'état où est actuellement l'agriculture dans cette île, nous pouvons donc nous passer des farines de France. Je puis vous avancer également que nous pouvons nous passer des viandes salées d'Europe, surtout si le Commandant me laisse la disposition des armements pour la traite de Madagascar.

J'assurerai bientôt à la colonie un approvisionnement considérable en viandes de boucherie si je n'étais traversé par ce même commandant, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans ma lettre sur la traite de Madagascar n°64.

L'approvisionnement des boissons, des beures, des huiles, sera le seul que nous seront toujours obligé de tirer du dehors. Mais à la réserve d'une petite quantité de vin de Bordeaux, qui sera toujours nécessaire pour les malades, nous pourrions bien plus facilement, et à meilleur marché, tirer nos boissons du cap de Bonne-Espérance. Les flûtes du Roi que nous sommes obligés de garder ici pendant l'hivernage, au lieu de nous être à charge et de consommer sans aucune utilité pour le service du Roi, pourraient être envoyées au Cap dans ce même temps qui y est la belle saison, et nous apporteraient la quantité de boissons nécessaire pour les rations des ouvriers, des équipages, et même d'une partie des malades de l'hôpital ; il y aurait, ce me semble, grande économie quand ce ne serait que pour les frais de transport.

Cette colonie consomme prodigieusement de vins. Les rations nécessaires aux ouvriers et surtout aux équipages des flûtes augmentent cette consommation au point que je regarde comme impossible de pouvoir tirer de France un approvisionnement suffisant en vin ; il faudrait pour cela que les vaisseaux de la Compagnie n'apportassent ici autre chose ; mais pour envoyer au Cap, il faut de l'argent, quoiqu'en moindre quantité que celui que l'on emploierait à acheter des vins de Bordeaux pour les envoyer ici à grands frais.

Nous pourrions également tirer des arakes [arak] de Batavia et de Goa pour suppléer à l'eau de vie. Il me semble que cette colonie est trop éloignée de la France pour qu'il puisse entrer dans sa destination d'augmenter la consommation des denrées de la métropole.

Nous pouvons tirer des Indes les beurres nécessaires, sans être obligés de les faire venir de France, et la colonie est presque en état d'y suppléer par le saindoux qui abonde ici. Le transport des huiles sera toujours un petit objet.

Si nous avons une fois des greniers, si je suis maître de diriger les opérations de la traite de Madagascar, cette colonie se trouvera en moins de trois années dans la plus grande abondance, à l'abri de toute disette, et malgré les événements, elle pourra même se passer de Bourbon.

Je crois, Monseigneur, que ce sont là vos désirs, je n'ai rien négligé pour les satisfaire, j'ai fait jusques ici ce qui a dépendu de moi, le reste dépendra des ordres que vous voudrez bien donner.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 16 juin 1768

* * *